

Enquête et Audience Publique
Projet d'aménagement de la promenade Samuel-de Champlain
entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec

Mémoire présenté par
la Mobilisation Sauvons l'Agora d'la Noyade



**La Promenade Samuel-de Champlain,
est-ce que j'y vais?**

Le 12 Décembre 2005

Table des Matières

Introduction

Une vision de développement durable pour la population et l'environnement _____ p. 1

L'accès à la promenade Samuel-de Champlain _____ p. 2

La promenade Samuel-de Champlain, pourquoi est-ce que j'y vais? _____ p. 3

Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès
- Baron Pierre de Coubertin -

Introduction

Suite à la première partie de l'audience publique concernant l'aménagement de la promenade Samuel-de Champlain, la mobilisation « Sauvons l'Agora d'la Noyade » a le plaisir de présenter au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mémoire «La Promenade Samuel de Champlain, est-ce que j'y vais?».

La mobilisation « Sauvons l'Agora d'la Noyade » vit le jour au mois de février 2005 en réaction à l'intention de l'APQ (Administration Portuaire de Québec) de démolir l' Agora situé au Vieux-Port de Québec. La mobilisation représente des citoyens et citoyennes de diverses régions tel que Québec, Sherbrooke, Montréal, Trois-Rivières et Joliette.

La mobilisation « Sauvons l'Agora d'la Noyade » estime que le fleuve St-Laurent est une des plus importante richesse pour la ville de Québec et, notamment, son industrie touristique. Il est de plus selon nous le point d'encrage de notre patrimoine. Ainsi, tout nouveau développement en bordure du littoral devrait se faire selon une réflexion minutieuse avec les promoteurs, les personnes ressources et la population.

Nous sommes très heureux et heureuses d'apprendre la volonté des gouvernements de redonner le fleuve aux citoyens et citoyennes pour les fêtes du 400^{ème} de Québec. Nous sommes d'autant plus enchanté de constater l'ampleur de l'aménagement que sera la promenade Samuel de Champlain.

Selon nous, ce projet se concrétise au bon moment. Alors que le besoin de sensibiliser la population à la protection de la nature et de l'environnement se fait sentir de façon pressante, il est très important de faciliter l'accès de la population à cette nature afin de responsabiliser les gens. Nous avons souvent le réflexe de nous dire « c'est loin, c'est pas grave ». Rapprocher ainsi la nature des gens conscientisera davantage la population à sa conservation voire même à sa survie.

Encore là, il faut y avoir accès, et le goût de s'y rendre!

Nous ne commenterons pas le projet de la promenade Samuel-de Champlain dans les plus petits détails car nous sommes bien satisfait du travail déjà effectué et en cours de réalisation. Nous sommes aussi d'avis, suite aux diverses présentations du projet auxquelles nous avons assisté, que celui-ci est épaulé par un grand nombre d'experts et de personnes ressources ayant les compétences pour mener ce projet à terme.

Cependant, trois points ont retenu notre attention sur lesquels nous estimons très important de jeter un regard supplémentaire :

- Une vision de développement durable pour la population et l'environnement.
- L'accès à la promenade Samuel-de Champlain.
- La promenade Samuel-de Champlain, pourquoi est-ce que j'y vais?

Nos commentaires se limiteront à des opinions et suggestions provenant d'une population intéressée à maximiser tout nouveau projet d'aménagement du littoral de la ville. Nous souhaitons de tout cœur que les promoteurs, les personnes ressources ainsi que les gouvernements tiendront bien compte des recommandations formulées dans ce mémoire.

Il ne faut pas oublier qu'en bout de ligne c'est la population qui va décider si oui ou non ***La promenade Samuel-de Champlain, j'y vais!***

Une vision de développement durable pour la population et l'environnement

Lors de la première partie de l'audience, alors que nous avions la possibilité de questionner les intervenants, nous avons demandé : «Pourquoi alors que nous visons un développement durable, et que ceci est un projet écologique, pourquoi simplement respecter la réglementation, pourquoi ne pas aller au-delà de ça, donner un exemple en traitant tous les sols à un critère «A»?»

Voici quelques réponses de la Commission de la Capitale Nationale du Québec (CCNQ) :

«C'est tout simplement le fait qu'on ne peut exiger légalement, à la société Irving, de décontaminer des terrains jusqu'à A, légalement on ne peut pas faire ça. Et, d'autre part, si on faisait le marais tel qu'on l'aurait souhaité et tel qu'on le souhaitait au départ, Environnement Canada nous exigerait que ces terrains-là soient de qualité inférieure à B, c'est-à-dire des terrains de qualité A. Nous on changeait la vocation du terrain.

Donc, Irving ne peut pas être tenue responsable de cette modification-là. En créant cette modification, tout d'un coup, il fallait que les terrains soient de qualité exemplaire partout. Nous, à ce moment-là, on aurait été considérés comme étant les gens qui paient la décontamination et ce n'est pas le cas, Irving est tenue de respecter certains critères et ce n'est pas leur faute si nous, on créait un marais là-dessus.

Donc, en fonction de ces circonstances-là, il nous paraissait beaucoup plus adéquat de ne pas faire ce marais-là et de ne pas avoir des coûts excédentaires de l'ordre de 5M\$, c'est un estimé tout simplement. »

« La décontamination est en fonction des usages qui sont prévus. Si c'était pour faire du résidentiel, ce serait autre chose. »

N'y a-t-il pas lieu de rappeler le fait qu'on appelle cette zone «pôle écologique» ou «vaste zone écologique»?

L'attrait d'un site écologique ne perd-il pas tout son charme sachant qu'il est contaminé?

Pourquoi ne pas faire en sorte que la compagnie Irving assume la décontamination jusqu'au critère «C» tel qu'entendu dans le contrat de vente, et puis le promoteur assume la balance des coûts pour la décontamination optimale?

Dans l'Addenda 1 «Le marais et la qualité des sols » présenté par Genivar, nous pouvons constater que le projet au départ visait une décontamination optimale jusqu'au critère «B» (plage A-B) voire même jusqu'au critère «A» du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). De plus, nous pouvons constater que l'agenda des travaux permettait la réalisation de la décontamination jusqu'à ces critères.

Nous sommes d'avis que la CCNQ doit augmenter le niveau de décontamination prévu sur le site autrefois occupé par le dépôt Irving.

De plus, nous estimons que la CCNQ devrait profiter de cette occasion pour intégrer à ce projet des outils d'interprétation éducatifs représentant le processus de décontamination effectué ainsi que son impact sur l'environnement.

Ainsi, nous sommes d'avis que les coûts encourus pour la décontamination optimale serait en réalité un investissement pour l'avenir et le développement durable de notre environnement.

L'accès à la promenade Samuel-de Champlain

Présentement, sans l'utilisation d'une voiture, la population de la ville de Québec n'a pas facilement accès au site de la promenade Samuel-de Champlain que ce soit par l'axe est-ouest ou nord-sud.

Le réseau de transport de la capitale (RTC) mentionne dans son plan stratégique de développement des services 2005-2014 que le secteur des transports est responsable de près de 40% des émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation importante de l'automobile en est la cause principale. En revanche, nous constatons qu'un autobus transporte en moyenne autant de personnes que 40 voitures.

De plus, nous pouvons y lire selon l'enquête « origine-destination 2001 » que 13% des ménages de la ville de Québec ne possède pas d'automobile et que près de la moitié des ménages n'en possèdent qu'une seule. Autre fait à noter, à l'occasion d'activités festives comme les Grands Feux Loto-Québec ou le Spectacle aérien, le RTC peut transporter plus de 40% des participants.

L'utilisation du réseau de transport de la capitale pour accéder au site ne serait-il pas un pas de plus dans la direction d'un développement durable?

Nous sommes conscients que l'accès en vélo par la piste cyclable sera un avantage certain et même un aspect majeur de l'intérêt pour la promenade Samuel-de Champlain. Par contre il ne faut pas négliger le fait que les femmes enceintes, les familles avec jeunes enfants, les touristes ainsi que les aînés n'auront pas nécessairement la possibilité d'utiliser cette façon de se déplacer.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que le RTC a une grande part à jouer dans la réussite de ce projet. Nous sommes très heureux et heureuses de constater qu'une réflexion est déjà bien entamée.

D'ailleurs, nous avons trouvé très intéressante l'idée soulevée lors de la première partie de l'audience, d'un circuit qui partirait du Vieux-Québec vers la promenade, qui pourrait éventuellement remonter pour aller vers l'Aquarium puis dans les parties plus près des centres d'achats et puis redescendre vers la promenade. Nous trouvons aussi très intéressant l'idée des haltes abris combinés avec des abribus.

Nous souhaitons fortement que cette réflexion donne des résultats concrets. Créer un circuit efficace vers la promenade Samuel-de Champlain permettrait de maximiser l'accès à celle-ci tout en ayant le mérite d'inciter la population à utiliser le transport en commun.



La promenade Samuel-de Champlain, pourquoi est-ce que j'y vais?

Il faut se poser la question : « Qu'est-ce qui fera en sorte que nous aurons un réel intérêt pour se rendre à la promenade Samuel-de Champlain plutôt qu'ailleurs? »

Le territoire de la ville de Québec comporte plusieurs espaces verts. Il est donc important selon nous, afin de susciter un engouement pour la promenade Samuel-de Champlain, de faire en sorte que les activités proposées soient spécifiques et selon les caractéristiques de ce site. Il sera très important d'exploiter la proximité du fleuve et les activités connexes. Ainsi, nous croyons que de favoriser un accès direct au fleuve est primordial. Fait intéressant, des activités telles que le canot et le kayak, le canot à glace et la pêche sont pratiquées par des adeptes fidèles à leur sport, ce qui faciliterait un développement à long terme.

De plus, nous suggérons d'implanter des BBQ publics qui ne sont pas disponibles sur le territoire de la ville de Québec, mais qui ont fait leurs preuves dans d'autres villes telle que Lausanne en Suisse et dans de nombreux parcs et haltes routières aux États-Unis.

L'opportunité de se donner rendez-vous entre amis ou en famille en bordure du fleuve tout en ayant l'avantage d'utiliser un BBQ aura un attrait certain pour de nombreux citoyens. De plus, ces installations auront l'avantage de rendre disponible l'utilisation d'un BBQ à ceux qui n'ont pas la chance d'en posséder un. Nous sommes d'avis que la logistique pour implanter un tel équipement ainsi que son entretien est réaliste. Par exemple, afin d'assurer l'entretien et respecter un haut niveau d'hygiène et de salubrité, il serait possible d'entretenir les grilles de BBQ afin de les rendre disponibles moyennant des frais de location.

Rappelons- le, nous avons déjà des espaces verts magnifiques sur le territoire de la ville de Québec. Cependant, la promenade Samuel-de Champlain a un potentiel unique qui pourrait apporter par ses caractéristiques particulières, quelque chose de nouveau donnant aux citoyens l'envie d'y aller. **Soyons innovateurs!**

Mobilisation Sauvons l'Agora d'la noyade

C.P. 2288, Succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 7P5.

 (418) 529-2354  info@sauvonslagora.com